

# Négociations retraites complémentaires Agirc - Arrco

**Le seul but du MEDEF :  
vendre nos retraites aux marchés financiers !**

**La Volonté de la CGT :  
un haut niveau de Protection sociale solidaire et universelle**

Les négociations sur les régimes de retraites complémentaires ont débuté le 17 février dernier et doivent s'achever courant juin 2015 (4 séances de négociation étant prévues en tout et pour tout !).

Il s'agit de permettre un retour à l'équilibre des comptes (1,24 Milliard d'Euros pour l'Agirc et 405 Millions d'Euros pour l'Arrco).

Le MEDEF dans le cadre de son alliance ouverte avec le gouvernement refuse toute hausse des cotisations qui « *ne s'inscrirait pas avec la politique actuelle du gouvernement* ».

**Entre le MEDEF et le gouvernement Valls  
c'est un renvoi d'ascenseur permanent !**

Nous le répéterons jamais assez, la ligne du quatuor Gattaz/Hollande/Valls/Rebsamen, c'est «plutôt la finance que le Conseil National de la Résistance» !

Alors le MEDEF propose, entre autres,

- Le recul déguisé de l'âge de la retraite en obligeant les «seniors» à prolonger leur activité,
- Le gel des pensions pendant 3 ans,
- La réduction du taux de pension de réversion,
- La fusion de l'Agirc et de l'Arrco en un seul régime.

Il est clair que le MEDEF souhaite :

- La Baisse du niveau de retraite pour tous les salariés du privé,
- Le financement de la retraite des cadres par celles des non cadres et par voie de conséquence la baisse des retraites cadres et non-cadres,
- La mise en danger de la Sécurité sociale par le développement massif de la retraite par capitalisation.

**Une des conséquences :  
nos retraités sont obligés de retourner au boulot !**

# **Le hold-up du MEDEF sur nos retraites complémentaires : 106 Milliards d'euros entre 1993 et 2013 !**

## **Explication technico-financière de cette entourloupe !**

Normalement les employeurs doivent financer les retraites à hauteur de 60 % tandis que les salariés doivent y participer à hauteur de 40 %...

Mais, depuis les accords signés en 1993 (par toutes les organisations syndicales sauf la CGT), en fait la règle affichée du 60/40, donne le résultat suivant :

**Pour l'Arrco, 43 % des ressources sont apportés par les employeurs** et 57 % par les salariés !

**Pour l'Agirc, c'est seulement 38 % des financements qui sont assumés par les patrons**, donc 62 % par les salariés !

Si la règle 60/40 était respectée depuis 1993, nous devrions avoir une contribution patronale de 197,811 milliards... Or, les patrons n'ont versé que 91,915 Milliards...

**Résultat : la dette patronale s'élève  
à 106 Milliards d'euros !  
De quoi largement éponger les déficits !**

## **Ce que propose entre autres la CGT :**

- ⇒ Si l'égalité salariale femmes/hommes était respectée les cotisations permettraient de combler le déficit de l'Arrco d'ici 2024.
- ⇒ Alignement du taux de cotisation (part patronale/salariale) pour les salaires au dessus du plafond sécurité sociale.
- ⇒ Elargissement de la cotisation à tous les éléments de rémunération (Participation, intéressement, épargne salariale...).
- ⇒ Cotisations patronales modulées en fonction du rapport masse salariale / valeur ajoutée (c'est-à-dire que moins les entreprises donnent d'importance aux salaires plus elles cotiseront).

**Non à la capitalisation  
et à la vente à la finance de notre système de retraite  
Oui à la répartition,  
à la solidarité et à la protection sociale issue du CNR !**